
Si vous avez commencé à travailler jeune, vous pouvez, sous certaines conditions, partir en retraite avant l'âge légal. Les conditions varient en fonction de votre année de naissance, de l'âge auquel vous avez commencé à travailler et de l'âge auquel vous souhaitez partir.

Pour bénéficier d'une retraite anticipée pour carrière longue, vous devez avoir remplir les 3 conditions cumulatives suivantes :

- ☐ Avoir commencé à travailler avant 20 ans ;
- ☐ Justifier d'un nombre minimum de trimestres d'assurance retraite cotisés, tous régimes de base obligatoires confondus ;
- ☐ Justifier d'un nombre minimum de trimestres d'assurance retraite en début de carrière.

fichiers:



[Télécharger carrière_longue_06_10_2020.pdf](#) (870.08 Ko)

Syndiqués: [Fiches droits et garanties](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
